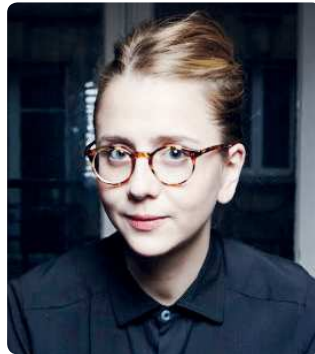


# Faites entrer le coupable

Anastasia Colosimo



La polémique des box vitrés dans les tribunaux est-elle nouvelle ? Non. Tout commence en septembre 2017 à Nanterre, lorsque les avocats découvrent, à leur retour de congés, le nouveau dispositif. La construction des box vitrés constituerait une réponse à la montée de la menace terroriste, permettant en même temps de lutter contre les risques d'agression et les tentatives d'évasion. Mais leur généralisation inquiète. La contagion est rapide. Le 11 décembre, un magistrat du tribunal correctionnel de Créteil refuse qu'un prévenu jugé en comparution immédiate comparaisse dans le box vitré, lui demandant de s'avancer à la barre pour être entendu, rappelant que « le président a la police de l'audience ». Cette phrase fait écho au refus opposé par la police à la présidente du TGI de Toulouse, au début du mois, qui voulait faire sortir le prévenu du box pour qu'il soit entendu.

Le débat gagne rapidement toute la France, avec d'un côté des magistrats et avocats s'insurgeant contre la prolifération de ces aquariums et, de l'autre, des policiers demandant, au contraire, l'extension du dispositif. Le combat n'est pas vain, puisque les tribunaux français sont, depuis quelque temps, le théâtre privilégié de cette nouvelle obsession sécuritaire. Maître Gérard Tcholakian, spécialiste de la question et membre du Syndicat des avocats de France, propose un tour de France, photos à l'appui. À Grenoble et à Meaux, ce sont les box vitrés complètement fermés avec deux ridicules fentes qui ont provoqué l'ire des avocats. À Colmar, ce sont les barres horizontales qui ont déchaîné les passions, avant d'être rempla-

cées par du verre, solution guère plus satisfaisante. À Nîmes, cage en verre également, mais cette fois-ci avec des filins au plafond. La version la plus inquiétante est sans doute celle du tribunal d'Aix-en-Provence, qui reproduit tout simplement une cellule de prison miniature. Les magistrats dénoncent l'acoustique abominable, les avocats se

plaignent de ne plus pouvoir communiquer librement avec leurs clients. Tous joignant leurs voix pour dénoncer un dispositif qui porte une atteinte à la dignité humaine, aux droits de la défense et à la présomption d'innocence. Le 12 octobre, les avocats des Hauts-de-Seine décident de saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation et liberté. Le 15 novembre, le ton monte d'un cran. Le syndicat de la magistrature assigne la garde des Sceaux et l'Agent judiciaire de l'État pour faute lourde devant le TGI de Paris.

Le combat se poursuit aujourd'hui au nouveau Palais de justice de Paris. Il était prévu que dans ce bâtiment, « dernier cri », « spectaculaire » et « écolo » pour les uns, dindon aseptisé pour les autres, treize salles d'audience pénale sur vingt-sept soient équipées de box vitrés. Sous la pression des avocats et des magistrats, le chiffre tombe à neuf, la garde des Sceaux invoquant les principes de proportionnalité et de nécessité. « C'est encore trop ! » s'indignent avocats et magistrats qui multiplient les communiqués s'appuyant sur les conclusions sans appel du Défenseur des droits. Ils ont raison. Les cages de verre doivent disparaître, à moins de tout changer. Il faudra alors apprendre aux juges à dire « L'audience est ouverte, faites entrer le coupable ». ■

*« Les magistrats dénoncent l'acoustique abominable, les avocats se plaignent de ne plus pouvoir communiquer librement avec leurs clients. »*